

# L'équité d'emploi dans le milieu universitaire

Acadie Nouvelle · 13 oct. 2023 · Hector Guy Adégbidi Président Fédération des associations de professeurs et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick

Chaque année, en octobre, les associations du personnel académique des universités publiques du Canada attirent l'attention de nos gouvernants et du public sur les conditions de travail du personnel enseignant à statut précaire, c'est-à-dire ceux et celles embauchés pour enseigner soit à temps partiel, soit à temps plein par l'entremise d'un contrat d'une durée limitée.

Le sous-financement des universités qui perdure depuis plusieurs décennies amène celles-ci à prendre diverses mesures draconiennes afin de pallier ce manque chronique de fonds. L'une des manières les plus faciles utilisées par ces universités, mais aussi l'une dont les conséquences à moyen et à long termes sont les plus dommageables pour l'éducation des jeunes du Nouveau-Brunswick, est de ne pas remplacer les membres du personnel académique permanent lors de leur départ à la retraite ou pour toute autre raison, et d'embaucher du personnel enseignant à statut précaire à leur place. Cet état des choses a été déploré, entre autres, aussi par le recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton.

Le recours à du personnel académique à statut précaire a également une incidence négative pour les étudiantes et étudiants, leurs collègues universitaires à statut permanent et l'université dans son ensemble. Le recours à un plus grand nombre d'enseignants et enseignantes à statut précaire a pour effet un manque de ressources professorales pour aider et assister les étudiantes et étudiants en dehors des heures de cours, superviser les étudiantes et étudiants dans le cadre des prérequis d'études spécialisées (lectures dirigées, mémoires, thèses, stages, laboratoires, etc.), concevoir des cours et mettre à jour les programmes d'étude ou encore participer à la gestion collégiale des institutions universitaires.

Au Nouveau-Brunswick, environ 30% des cours sont enseignés par des chargés de cours.

Très souvent, ces enseignantes et enseignants ne savent pas avant la toute dernière minute si ils et elles obtiendront un contrat pour enseigner au prochain semestre, rendant ainsi impossible la planification de leur vie professionnelle et personnelle comme l'expriment bien les citations ci-dessous de deux collègues à statut précaire (tirées des résultats d'une étude effectuée par l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU)).

«Le travail contractuel est instable et précaire. Je travaille autant que possible afin de me constituer un fonds d'épargne au cas où je serais sans travail pendant un trimestre ou une année. J'ai abandonné toutes mes autres activités pour travailler autant que possible, par peur de la précarité.»

«Je n'ai jamais eu de "vrai" emploi, à temps plein avec des avantages sociaux. J'ai toujours eu un sous-emploi précaire, mais qui me prend plus de 40 heures par semaine. C'est ma femme qui est le principal soutien de famille. Je ne sais pas comment dire cela aux gens d'une façon positive. Cela devient une source d'anxiété majeure.»

Selon l'ACPPU, le pourcentage de professeurs et professeurs enseignant à temps partiel sur une partie de l'année a augmenté de 79% entre 2005 et 2015.

Nous lançons ici un appel au gouvernement du Nouveau-Brunswick, notamment à la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du travail, à se pencher sérieusement sur les enjeux et avantages à court, moyen et long termes d'un financement adéquat des universités publiques du Nouveau-Brunswick.

■